

**Faites circuler  
auprès de tous  
les collègues !**

Après le repos estival, nous vous souhaitons un bon retour en classe.

Ce printemps, l'association départementale OCCE a renouvelé son bureau. Quatre nouvelles personnes se sont engagées pour faire vivre l'association. Nous remercions chaleureusement Patrice ROYER pour toutes les années effectuées en tant que président et accueillons Odile LANG qui lui succède depuis le mois de mai.

Depuis mai 2023 et dans le but de « décider pour agir », la fédération OCCE a lancé un protocole d'évaluation de son fonctionnement et de ses actions. Cela entraînera des changements importants à différents niveaux (salariés, organisation RH, vie associative, formation, actions pédagogiques). Le conseil d'administration s'implique dans cette réflexion et vous en tiendra informés.

Dans ce coop'infos, vous retrouverez toutes nos actions à destination des classes, ainsi que les formations pour les enseignants et quelques rappels sur le fonctionnement des coopératives.

Le conseil d'administration vous souhaite une très bonne rentrée 2024 !

Dans ce numéro ...

<b>Editorial</b>	Page 1
<b>Éducation citoyenne</b>	Page 2
<b>Culture scientifique</b>	Page 3
<b>Culture artistique et littéraire</b>	Page 4
<b>Autres actions et services</b>	Page 5
<b>Assurance</b>	Page 6
<b>Qu'est qu'une coopérative scolaire ?</b>	Page 7
<b>L'OCCE 21</b>	Page 8

Nos coordonnées :  
1 rue Bernard Courtois  
21000 DIJON

03 80 45 50 46  
06 52 17 71 30

ad21@occe.coop  
www.ad21.occe.coop

# Education citoyenne

L'**agenda coop**' est un outil de l'OCCE pour les élèves, à utiliser au quotidien pour instaurer un climat positif de classe propice aux apprentissages.

Les activités proposées et la manière de les mener vont contribuer à atteindre cet objectif en travaillant à :

- apprendre avec et par les autres ;
- développer l'estime de soi et des autres ;
- s'exprimer, communiquer ;
- apprendre à vivre ensemble ;
- trouver du goût, du plaisir à l'école ;
- s'entraider, coopérer ;
- développer son esprit critique

Chaque agenda est accompagné d'un guide pédagogique et d'annexes numériques, ainsi que de fiches papier pour le cycle 1.



Agendas individuels pour les cycle 2 et 3

**Plus d'informations sur le site [agenda.occe.coop](http://agenda.occe.coop)**  
**Pour vous le procurer et bénéficier d'une formation, contacter l'OCCE 21.**



## Cause des enfants - Promotion de la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant)

Une opportunité offerte aux enfants de découvrir leurs droits, de débattre ou d'exprimer leurs opinions.

De nombreuses ressources sont en ligne et téléchargeables sur [occe.coop](http://occe.coop), une affiche et une malle avec livres documentaires sont à disposition à l'OCCE21.

Pendant la semaine des droits de l'enfant : envoi de courriels illustrant un droit, diffusion d'émissions de radio réalisées par des élèves sur [radio pili](http://radio.pili), radio de l'OCCE.

[www2.occe.coop/cause-des-enfants-promotion-de-la-cide](http://www2.occe.coop/cause-des-enfants-promotion-de-la-cide)

## Ecole dehors

[ad21.occe.coop/ressources-pedagogiques/ecole-dehors-3](http://ad21.occe.coop/ressources-pedagogiques/ecole-dehors-3)

L'OCCE voit dans ce dispositif une opportunité d'aller encore plus loin dans les projets éducatifs EDD dans les écoles, une manière d'ancrer autrement les apprentissages dans/par l'environnement et de revitaliser le lien sensible des enfants à leur milieu de vie. Cette nouvelle manière d'apprendre s'inscrit également dans la CIDE .

## Groupe école dehors en Côte d'Or

partager

s'enrichir

changer de pratique

élargir mon réseau

participer à un collectif

échanger

découvrir

Un rendez vous par période, sur le terrain, s'inscrire en contactant l'OCCE21

De la maternelle au lycée,  
installez **le conseil de coop** !

Penser, décider et agir ensemble :  
le conseil de coop permet aux élèves d'entrer  
pleinement dans l'apprentissage de l'exercice  
de leurs droits et de la citoyenneté.



# Culture scientifique

## Des enquêtes coopératives pour engager vos élèves

L'OCCE met à disposition des enseignants pour les élèves des cycles 3 et 4 les ressources pédagogiques *Porté disparu* afin d'aborder la biodiversité dans une vision scientifique, systémique et coopérative.

### 5 ESPÈCES ET AUTANT D'ENQUÊTES DÉJÀ ACCESSIBLES EN LIGNE

L'accès aux ressources pédagogiques numériques est gratuit. Il suffit d'inscrire la classe à **Porté disparu** (via le site [www.occe.coop](http://www.occe.coop) rubrique « Nos actions » ou en scannant le QR code ci-contre) et de choisir quelle enquête mener. Une même classe peut en mener plusieurs.

Les kits pédagogiques existent également au format papier. Pour en connaître les conditions de prêt ou d'acquisition, il vous suffit de contacter l'association OCCE de votre département.



Rejoignez les 1200 classes déjà inscrites en scannant ce QR code !

#### Pour chacune des enquêtes sont à disposition :

- un guide pédagogique,
- un photolangage sur la notion de biodiversité.

#### Et pour chaque espèce :

- une fresque milieu de vie,
- des cartes indices,
- un dossier ressources.



Les kits pédagogiques sont empruntables à l'OCCE (avec la fresque et les cartes) ou téléchargeables sur [occe.coop](http://occe.coop). Un temps de découverte du matériel et de la démarche pédagogique sera proposé au premier trimestre en fonction des intéressés, contactez l'OCCE21.

## Consom'acteur : un kit pédagogique pour questionner la consommation

La consommation est au cœur du quotidien de chacun et pourtant cette notion est peu interrogée dans le cadre scolaire.

L'OCCE a donc décidé, avec l'aide de Danièle Demoustier, économiste, de produire la ressource pédagogique **Consom'acteur** pour les élèves des cycles 3 et 4 sous la forme d'un kit téléchargeable contenant un dossier pédagogique, un dossier de ressources enseignant, 3 planches de cartes à découper.

La ressource a deux visées éducatives :

- \* la consommation
- \* la prise de décision



Kit consultable et empruntable à l'OCCE 21 — également téléchargeable sur le site [occe.coop](http://occe.coop)  
[site.framaforms.org/inscription-a-occe-consomacteur-1699528706](http://site.framaforms.org/inscription-a-occe-consomacteur-1699528706)

# Culture artistique et littéraire

## Poésie

[www2.occe.coop/ecole-en-poesie-developpement-de-la-poesie-lecole](http://www2.occe.coop/ecole-en-poesie-developpement-de-la-poesie-lecole)

- Des propositions en partenariat avec le printemps des poètes :

- Le label « école en poésie »

Organisez des événements simples et spectaculaires pour diffuser la poésie et la faire vivre par vos élèves ; et obtenez le label « école en poésie ».

Charte consultable sur : [occe.coop/ecole-en-poesie](http://occe.coop/ecole-en-poesie)

- L'opération photo-poème

Chaque année en mars les classes sont conviées à créer et envoyer une photographie, en résonance sensible avec un poème proposé.

L'ensemble des photographies constitue une mosaïque en ligne, dévoilée le jour du Printemps.



- De nombreuses ressources sont disponibles (courriels poétiques, malle poésie).
- Envie de faire découvrir la poésie autrement à vos élèves, l'OCCE 21 peut vous proposer une formation, contactez-nous !

## Théâtre

[thea.occe.coop](http://thea.occe.coop)



**Depuis 20 ans**, des auteur-trices de théâtre jeunesse sont associées à l'action : au fil de formations, de démarches actives et coopératives dans les classes, de rencontres...

Les enfants et les adolescent-es découvrent leurs univers d'écritures, en complicité avec les enseignant-es, les auteur-trices, des artistes et théâtres partenaires. Ils lisent, disent, explorent, jouent, entrent en danse, en théâtre, inventent leur appropriation sensible des mots, découvrent la poétique de l'espace, des corps, des voix, vont à la rencontre de spectacles, investissent des lieux de lecture, apprivoisent des espaces scéniques. ...et offrent à voir, entendre et partager le fruit de leurs parcours artistiques.

Envie de lancer votre classe dans cette aventure ? Des informations précises sur le contenu et le financement à retrouver sur [ad21.occe.coop](http://ad21.occe.coop) - Inscriptions avant le 15 septembre, par téléphone ou mail.

## Lire - Ecrire en coopération



⇒ **L'OCCE souhaite relancer une action de lecture entre classes.** (prêt de malles et mise en réseau entre classes, communication entre les classes par l'envoi du coup de cœur, et d'une création autour de ce livre)

Ce projet est porté par de la coopération à différents niveaux : entre les élèves de la classe, entre les classes inscrites, entre les enseignants, entre l'école et la famille.

Soyez les premiers à vous inscrire et participez avec votre classe à donner un nom à cette action ! (un mail à [ad21@occe.coop](mailto:ad21@occe.coop))

- ⇒ Lancer un projet de correspondance avec une classe ? Nous pouvons vous mettre en réseau avec d'autres enseignants intéressés.
- ⇒ Un projet d'écriture coopérative ? (journal, recueil, site internet, livre, ...) L'OCCE peut vous accompagner afin de s'inscrire dans une démarche coopérative et d'engager chaque élève dans ce projet.
- ⇒ S'inscrire à l'action Etamine en tant que classes auteurs et/ou lecteurs. L'action nationale Etamine met en valeur la création, la réalisation et l'échange de livres produits collectivement, mais aussi développe l'esprit critique et le respect de l'autre par la mise en place de jury d'enfants.
- ⇒ De nombreuses malles empruntables à l'OCCE (liste consultable sur notre site)

# Autres actions et services

En partenariat avec l'APMEP Bourgogne (Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public), ce dispositif est ouvert à toutes les classes de cycle 2, de cycle 3, d'ASH ou de 6ème, affiliées ou non à l'OCCE.



Les élèves sont confrontés à des problèmes originaux, ils sont amenés à s'organiser entre eux afin de confronter leurs réponses, et de trouver le cas échéant l'ensemble des solutions.

Plusieurs rendez-vous dans l'année - inscriptions en période 2.

Les archives des années passées sur le [site](#), afin de s'entraîner dès le début d'année.

*L'équipe du rallye a besoin de forces vives pour créer, tester, relire et faire évoluer le rallye. Venez nous rejoindre !*



## Le calendrier national OCCE pour financer les projets

[www2.occe.coop/le-calendrier-de-locce](http://www2.occe.coop/le-calendrier-de-locce)

Il est réalisé à partir de dessins de classes.

Chaque année, un nouveau thème, accompagné d'un guide pédagogique, l'occasion de travailler en arts visuels. Pour participer, s'inscrire dès novembre ; deux propositions par coopérative peuvent être envoyées.

Cette année, les élèves de l'école élémentaire Les Porte-Feuilles de Fontaine les Dijon sont à l'honneur en couverture pour leur illustration du poème l'oiseau de Jacques Prévert.

Pour en commander, contactez-nous dès septembre.

## Ecoles fleuries

Organisée depuis plus de 40 ans par les DDEN et l'OCCE, avec le soutien du ministère de l'Education nationale, l'opération « Ecoles Fleuries » est un projet éducatif d'apprentissage par le jardinage .

Pour participer,

- S'inscrire par mail auprès de l'association DDEN : [martineraison21@gmail.com](mailto:martineraison21@gmail.com) ou de l'OCCE21, (jusqu'en avril 2025)
- Jardiner avec les enfants
- Réaliser un dossier relatant votre travail autour du jardin (réalisé par les enfants)
- Visite du jardin enfin d'année par un jury, pendant laquelle les enfants présentent leur projet et leur jardin.
- En septembre 2025, une remise des prix est organisée à Dijon.



## Prêts et services

**Notre bibliothèque** vous propose un grand nombre de séries de littérature de jeunesse pour les cycle 2 et 3. Vous pouvez également emprunter des malles de romans variés, thématiques, documentaires, une malle émotions, et une malle tangram...ainsi que des albums en anglais et allemand.

Nos bibliothécaires bénévoles assurent des permanences le 1er et dernier mercredi de chaque période.

Retrouvez la liste tous les renseignements sur notre site : [ad21.occe.coop/prets-et-services](http://ad21.occe.coop/prets-et-services)

Nous avons également un grand nombre de **jeux coopératifs** de plateau ou physiques.

L'animatrice peut venir à l'école faire découvrir les jeux aux enseignant.es et animer une séance en classe, ou sur un temps parents-enfants.

# L'assurance de la coop

**L'assurance MAE-MAIF est obligatoire et suffit pour couvrir tous les événements de la coopérative.**

Le contrat MAE/MAIF couvre toutes les activités de la coopérative scolaire, les adhérents à l'OCCE (élèves et enseignants), les bénévoles, ainsi que les biens appartenant ou étant prêtés à la coopérative.

**ATTENTION !** Le contrat ne prévoit pas d'intervenir pour les activités obligatoires (enseignement et récréations sur temps scolaire à l'école).

Pour toutes les sorties facultatives, vous pouvez emmener tous les élèves, sans vous soucier des assurances individuelles de chacun. (Celles-ci sont utiles lors d'un accident à l'école)

Le contrat couvre tous les participants à l'activité de la coopérative :

- les élèves (même ceux arrivés en milieu d'année),
- l'enseignant (titulaire ou remplaçant),
- ainsi que les accompagnateurs bénévoles.

## Quelques documents « mémoire »

(lien actifs sur les images, doc à retrouver sur notre site, onglet gérer la coop)

(page 2 et 4 du kit assurance)

l'affichette avec les numéros pour contacter l'assistance (sorties / classe découverte)

### Assurance des sorties scolaires

Etat faire référence aux scolaires 99-126 du 21 Septembre 1989 (2009) Hors Série n°7 du 23-09-2005-001 du 13/10/2011 (12) du 13/10/2011

#### Quelles sont les sorties couvertes par le contrat souscrit par l'OCCE auprès de la MAE/MAIF ?

Le contrat souscrit par l'AD pour les coopératives affiliées couvre les adhérents et les accompagnateurs bénévoles des sorties organisées par la coopérative scolaire (section locale des AD), par les AD et les UR.

Ce contrat stipule aussi que sont assurés toutes « les sorties scolaires organisées par l'école au profit des élèves : les participants à l'activité (élèves, enseignants, intervenants extérieurs) »

Le contrat couvre donc les adhérents et accompagnateurs de la sortie (temps scolaire ou hors temps scolaire) mais pas les intervenants mis à disposition par l'Etat, une collectivité, une autre association, une structure d'accueil ou un prestataire.

Cf document "01 Notice de présentation des garanties du contrat MAE/MAIF 2022"

#### Un enfant dont la famille n'a pas produit un

#### Que dit le contrat MAE/MAIF pour votre coopérative OCCE

La coopérative scolaire peut être organisatrice d'activités pendant le temps scolaire, hors du temps scolaire, à l'école ou hors de l'école, avec ou sans intervenants extérieurs pour elle.

Le garant, l'école, le prestataire scolaire, l'Etat ou divers, l'Etat personnellement, le soutien scolaire... ne sont pas des activités organisées par la coopérative.

Organisateur	Nature	Localisation	Contrat d'assurance
Établissement scolaire	Obligatoire / sur temps scolaire	Au sein de l'établissement (bâtiment et cour)	Etat
Établissement scolaire	Obligatoire / sur temps scolaire	Hors établissement	Relève du contrat MAE/MAIF souscrit par l'OCCE
OCCE ou Établissement scolaire	Facultatif / hors temps scolaire	Au sein de l'établissement (bâtiment et cour)	Relève du contrat MAE/MAIF souscrit par l'OCCE
OCCE ou Établissement scolaire	Facultatif / hors temps scolaire	Hors établissement	Relève du contrat MAE/MAIF souscrit par l'OCCE

Organisateur	Nature	Localisation	Contrat d'assurance
Établissement scolaire	Obligatoire / sur temps scolaire	Au sein de l'établissement (bâtiment et cour) ou hors de l'établissement	Etat ou contrat individuel accident
Établissement scolaire	Obligatoire / sur temps scolaire	Hors établissement	Etat ou contrat individuel accident
Établissement scolaire	Obligatoire / sur temps scolaire	Au sein de l'établissement (bâtiment et cour) ou hors de l'établissement	Etat ou contrat individuel accident ET contrat MAE/MAIF souscrit par l'OCCE



## Contrat d'assurance de l'Association Départementale OCCE et des coopératives affiliées

#### Contacts de proximité pour urgence :

- Médecin : .....
- Pharmacien : .....
- Maire : .....
- Météo : .....
- Responsable Centre d'accueil : .....
- I.E.N. local : .....

#### Contact OCCE de votre département

- Tél. fixe : 03.80.45.50.46
- Tél. mobile : 06.52.17.71.30
- mail : ad21@occe.coop



CONTACT ASSURANCE

Assistance 7 j / 7 - 24 h / 24 :  
**05 49 16 37 23**  
(appel gratuit en France depuis un poste fixe)  
**+33 5 49 16 37 23**  
(hors de la France)

N° Contrat départemental :  
**C 00 48 53 123**

- En cas d'urgence :
- 15 Urgence médicale
  - 17 Police secours
  - 18 Sapeurs-pompiers

Le **coût** de l'assurance est à 0,25 € par coopérateur.

Pour les **biens durables**, en prenant l'adhésion, vous devez déclarer la valeur des biens appartenant à la coopérative (cahier d'inventaire avec factures à garder avec le cahier de comptabilité de l'année en cours).

Une **attestation d'assurance** est téléchargeable sur retkoop (onglet adhésion).

Dans le cas d'une **convention pour l'emprunt de matériel** coûteux, envoyez-nous la convention remplie et nous demanderons un avenant auprès de l'assurance.

**IMPORTANT** : Sur tous les écrits (conventions ou mails), bien indiquer en tant que demandeur (ou organisateur) « la coopérative scolaire de l'école ... », cette convention doit être signée du mandataire et si besoin de la présidente de l'OCCE21.

Le montant de l'adhésion à l'OCCE21 pour 2024 - 2025 :

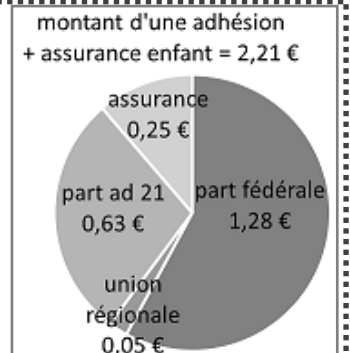
- Enfants : 1,96 €
- Adultes : 6,50 €

Le tarif de l'assurance reste fixe depuis de nombreuses années : 0.25€ par coopérateur.

Ces montants augmentent peu en comparaison à l'inflation (pour mémoire 1,50€ en 2014).

La part fédérale a augmenté de 6 c en 2023, de 6c en 2024 et il y aura certainement une hausse pour 2025.

L'assemblée générale de l'association départementale de Côte d'Or a voté une augmentation de seulement 3c pour les enfants, l'AD OCCE21 absorbe donc une partie de l'augmentation fédérale depuis 2 ans.



# Qu'est-ce qu'une coopérative scolaire ?

**La coopérative scolaire est une association d'élèves au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire.**

Quelques rappels extraits de la circulaire du 23 juillet 2008 au sujet des coopératives scolaires.

## Le cadre juridique :

Deux formes distinctes sont possibles :

⇒ La coopérative scolaire constituée en association autonome, qui doit se conformer aux dispositions de l'article 5 de la loi 1901 (déclarations à la Préfecture, tenue des registres légaux, assemblée générale...) et à toute autre disposition légale concernant les associations de droit privé (dispositions fiscales notamment). Elle peut agir sur le temps scolaire dans le cadre d'une convention établie avec l'inspection académique. Les dirigeants de la coopérative scolaire "loi 1901" assument l'entière responsabilité civile et/ou pénale des fautes commises dans son fonctionnement.

⇒ La coopérative scolaire affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) est une section locale de l'association départementale OCCE. La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matières éducative, pédagogique, juridique et comptable. L'OCCE assume la responsabilité du fonctionnement des coopératives scolaires qui lui sont affiliées.

En contrepartie, l'OCCE exige du mandataire, de respecter les obligations que lui impose la délégation de pouvoirs qu'il reçoit de l'association départementale : respect des statuts, versement de la cotisation, transmission du compte rendu d'activités, du bilan financier de la coopérative.

## Les principes :

- Compte tenu des objectifs éducatifs poursuivis par la coopérative scolaire, et du principe de solidarité qui anime son fonctionnement, la participation aux activités de la coopérative scolaire est ouverte à tous les élèves de l'école ou de l'établissement
- Financement : La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...) de dons et subventions .

La coopérative scolaire ne doit en aucun cas se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles et des établissements publics, de même qu'elle ne peut gérer, pour le compte de la commune, du département ou de la région des crédits qui lui seraient délégués pour financer des dépenses de fonctionnement.

- Gestion, transparence et information

Que la coopérative scolaire soit autonome ou affiliée à l'OCCE, il est souhaitable que les parents d'élèves soient associés aux décisions la concernant et à la mise en œuvre de ses activités. Les comptes rendus d'activités et financiers seront communiqués lors des conseils d'école ou des conseils d'administration.

## Les coopératives scolaires : un instrument d'éducation à la citoyenneté

Les projets développés au sein des coopératives scolaires, visent à renforcer l'esprit d'initiative, de coopération et d'entraide. Ils sont un des supports pédagogiques les mieux adaptés à la poursuite des objectifs des programmes.

Ils doivent permettre la participation effective de tous les élèves à chaque étape de leur réalisation. La gestion financière ne représente pas le seul objectif éducatif des projets coopératifs. Elle constitue cependant un élément important de l'apprentissage de la vie associative et économique et de la formation de citoyens responsables.

Texte dans son intégralité en suivant [ce lien \(education.gouv.fr/bo/2008/31/MENE0800615C.htm\)](http://ce.lien(education.gouv.fr/bo/2008/31/MENE0800615C.htm))

Pour résumer et compléter, l'OCCE vous accompagne au quotidien dans la gestion de la coopérative (comptabilité, assurance, juridique) et vous dispense des obligations administratives et légales relatives aux associations (loi 1901) : assemblée générale, déclaration en préfecture, ...

L'OCCE accompagne les coopératives pour la mise en place des projets, avec la volonté éducative ambitieuse de les rendre coopératifs :

- ⇒ par des formations d'équipes / bénévoles / dans le cadre de la formation continue ;
- ⇒ par des interventions en classe (accompagnement de projets, mise en place de conseil de coopérative, ...)
- ⇒ par le prêt de ressources pédagogique, la mise en réseau d'enseignant, ...

# L'OCCE 21

## En adhérant à l'OCCE...

- \* Toutes les activités de la coopérative scolaire sont couvertes par une assurance MAIF / MAE pour tous les élèves de l'école et pour un prix modique (0,25 €).
- \* Vous êtes dispensés des obligations statutaires liées aux lois de 1901 sur les associations : conseils d'administration, assemblées générales, déclarations en Préfecture, mise à jour des statuts et du bureau...
- \* L'OCCE est reconnu d'utilité publique et est agréé directement par le Ministère de l'Education nationale. Il n'est donc pas besoin de solliciter une convention de fonctionnement avec la DSDEN.
- \* L'OCCE vous propose des dispositifs pédagogiques de qualité pour votre classe et vos élèves, avec toute la garantie et l'expérience d'une fédération reconnue pour son travail, son engagement et ses valeurs.

## En adhérant à l'OCCE...

- \* Vous portez des valeurs de solidarité et participez à une pédagogie visant à développer la citoyenneté et la solidarité.
- \* Vous devenez membre d'une association créée en 1928 pour aider les écoles à construire des projets et à les financer grâce à des actions solidaires au profit de tous les élèves de l'école.

## Les membres du conseil d'administration de l'OCCE 21

### Membres du bureau :

Présidente : LANG Odile ...Professeur des écoles, retraitée  
Vice présidente : CHARBONNIER Dominique ...Professeur des écoles, retraitée  
Trésorière : BONNAUD Christine Professeur des écoles, maître formateur, retraitée  
Trésorières adjointes :  
BERTRAND Françoise... Professeur de mathématiques, retraitée, membre de l'APMEP  
DEVILLARD Régine... Professeur des écoles, retraitée

### Autres membres du CA :

COTELLE Jacques... Inspecteur de l'éducation nationale, retraité  
DURAND Ariane... Professeur des écoles, retraitée  
DURAND Pascal... Professeur des écoles, retraité, ancien animateur pédagogique à l'OCCE 21  
GRADOS Catherine... Professeur des écoles  
GUILLOT Magali... Professeur des écoles  
LORANG Nathalie... Professeur des écoles  
PATARIN Ludivine... Conseillère pédagogique, circonscription ASH  
RENAUT Anne... Conseillère pédagogique, retraitée  
ROYER Patrice... Inspecteur de l'éducation nationale

## Les permanences au bureau

Aurore FILLIEUX, secrétaire comptable est présente au bureau lundi / jeudi/ vendredi de 8h30 à 12h00, ainsi que le mercredi de 8h30 à 16h.

Anne ROSENDO, animatrice pédagogique, est joignable au bureau, sur le portable ou par mail.

Le conseil d'administration de l'association départementale OCCE 21 a besoin de se renouveler régulièrement .

Vous êtes les bienvenus aux conseils d'administration afin d'en savoir plus sur l'association et de participer aux discussions autour de la pédagogie.

Prochain CA : le mercredi 2 octobre à 17h30